

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE IPALLE

Jeudi 17 décembre 2020

Chemin de l'eau vive 1 - 7503 Froyennes

Tél. : 069/84.59.88

www.ipalle.be

info@ipalle.be

Compte tenu de la situation actuelle de crise Covid, l'Assemblée Générale se tiendra conformément aux dispositions du décret du 1^{er} octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, avec une présence physique limitée des membres.

Cependant la séance de l'assemblée générale **ne sera exceptionnellement pas ouverte physiquement au public** dans la mesure où ceci rendrait impossible le respect des règles de distanciation sociale. Ainsi, en vue d'assurer la publicité de la séance de l'assemblée générale aux citoyens, des vidéos de présentation des points inscrits à l'ordre du jour sont également mises à disposition de ceux-ci sur le site internet de l'intercommunale. Les citoyens ont la possibilité de poser leurs questions éventuelles pour le 15 décembre au plus tard à l'adresse mail

<https://www.ipalle.be/ag-videos/>

Les réponses à l'ensemble des questions reçues seront disponibles via une FAQ reprise sur le site internet de l'intercommunale.

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

1	Approbation du Plan Stratégique - révision 2021.
2	Fixation des émoluments du Président et du Vice-Président.

Conformément à l'article L1523-13 §1^{er} (alinéas 4 et 5) du CDLD, la séance de l'assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées depuis 6 mois au moins sur le territoire de la commune de Bernissart.